Service Public
Fédéral
FINANCES

DEMANDES RTC
ACCÈS AU EU TRADER PORTAL - PLAN PAR ÉTAPES

ÉTAPE 1 : ENREGISTREMENT À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Au préalable, l'entreprise doit disposer d'un accès sécurisé sur le portail de la Sécurité Sociale.

Le représentant légal de l'entreprise peut s'auto-désigner comme gestionnaire d'accès principal (GAP) ou désigner un autre GAP qui désignera à son tour un ou des gestionnaire(s) d'accès (GA)[1]. Ces GA(P) seront les personnes qui pourront assigner le rôle 'TAXUD' nécessaire pour accéder au Trader Portal. La désignation du GAP se fait via l'application 'Gestion des Gestionnaires d'Accès'. Pour en savoir plus au sujet de cette procédure, consultez le **Step-by-Step Guide** ou les liens ci-après.

Comment désigner le gestionnaire d'accès principal (GAP) ?

- https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/applications-da/enregistrement-et-configuration/administration-des-3.

Comment désigner un gestionnaire d'accès (GA) ?

- https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/applications-da/enregistrement-et-configuration/administration-des-5.

Pour plus d'information

A ce stade du processus, si vous rencontrez des problèmes d'accès, veuillez contacter la Sécurité Sociale:

- Email: https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/general/contactcenter/index.htm
- Téléphone: 02/511.51.51

ÉTAPE 2 : ASSIGNER LE RÔLE TAXUD

Afin d'être reconnu comme utilisateur du Trader Portal, vous devez disposer du **rôle 'TAXUD'**.

Le GA(P) doit créer une invitation pour faire accepter le rôle 'TAXUD' aux utilisateurs via l'application '**Ma Gestion des rôles eGov**'[2].

Pour plus d'informations, veuillez consulter le manuel pour les gestionnaires d'attributions de rôles : https://rma-help.fedict.belgium.be/sites/default/files/content/download/files/20140325_rma_manuel_utilisateurs_pour_les_gestionnaires_dattributions_de_roles_2.0_fr.pdf

[1] Appelé parfois également 'gestionnaire local'.
[2] Nous vous conseillons de suivre la procédure d'attribution d'un rôle via une invitation. Plus d'informations sur https://www.aideacces.be/185-Administration_des_roles__copy.html

SCHÉMATIQUEMENT

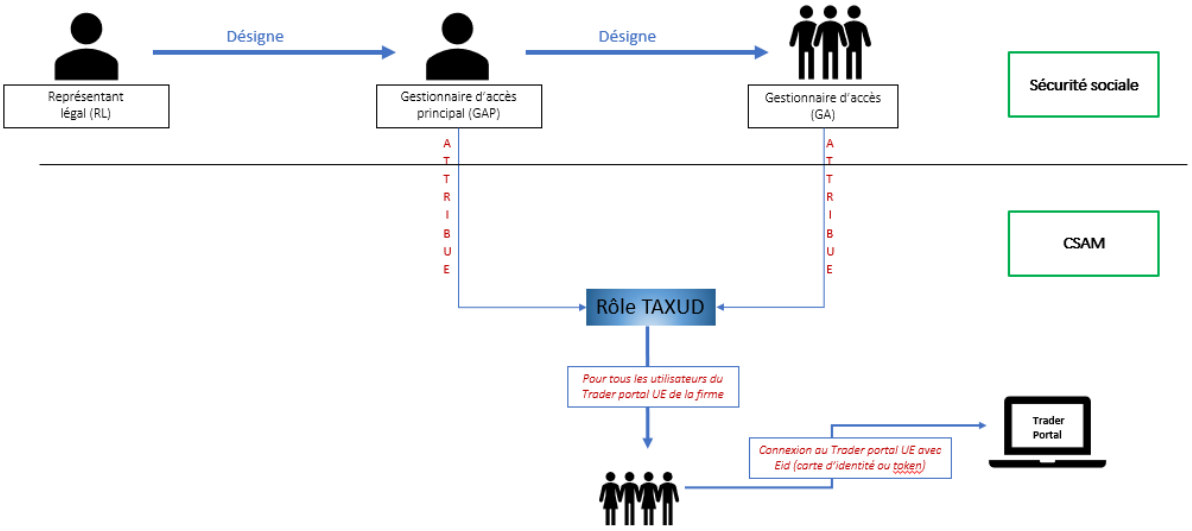

ETAPE 3 : ACCÈS AU TRADER PORTAL

Veuillez maintenant accéder au Trader Portal. Entrez les informations demandées.

Sélectionnez le domaine « Customs » et le pays « Belgium ».

Choisissez ensuite le type d'acteur 'Customs representative' ou 'Economic Operator' et si vous agissez au nom de 'Moi-même' (c'est-à-dire votre entreprise) ou 'la personne (physique ou morale) suivante' (= délégation).

PORTAIL D'AUTHENTIFICATION TAXUD

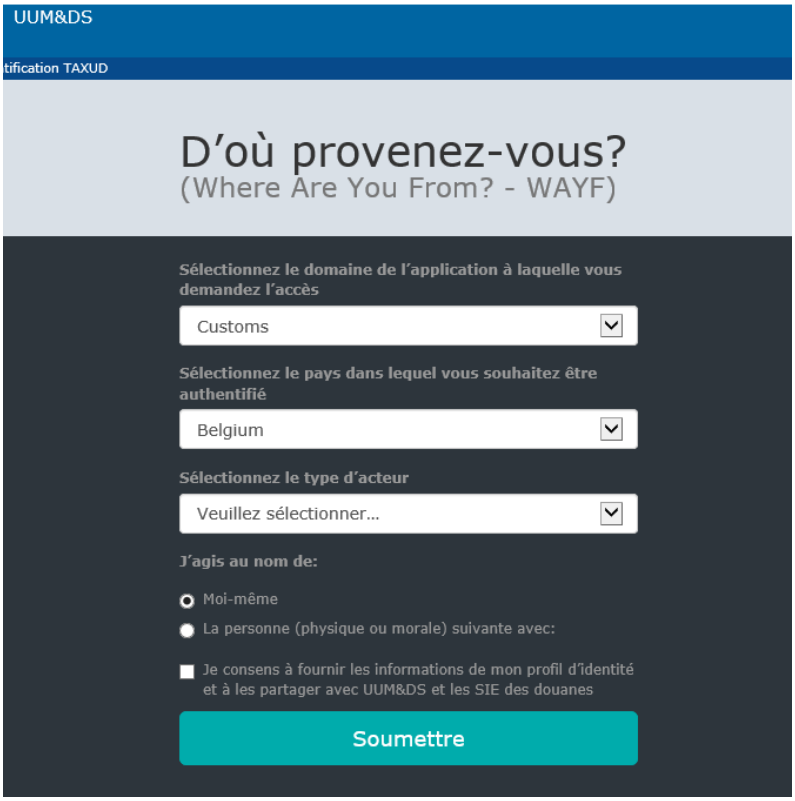

La délégation

L'entreprise délégante doit créer la délégation à l'entreprise déléguée en se connectant sur l'URL https://customs.ec.europa.eu/taxud/uumds/admin-ext/ et en suivant les étapes reprises dans le manuel[3] : https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/2._eo_manual_uumds_0.2_en_.pdf

Pour plus d'information

Pour plus d'information relative au Trader Portal EU, veuillez consulter les pages Internet suivantes (en anglais ou en français) :

- EN : https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/customs-procedures/customs-decisions_en.
- FR : https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/customs-procedures/customs-decisions_fr.

Si vous rencontrez un problème technique, veuillez contacter le National Service Desk à l'adresse : plda.helpdesk@minfin.fed.be.

Attention ! Afin d'assurer le bon suivi de votre demande, veuillez préciser dans l'objet de votre email 'TP – ISSUE - BTI) – EORI – Nom de votre société'.
Exemple : TP – ISSUE – BTI - BE0806153934 - Belgian Exporter UUMDS2.

LES ÉVENTUELS ÉCHANTILLONS SONT À ENVOYER À L'ADRESSE SUIVANTE :

Administration générale des Douanes et Accises
Département Législation - Service Tarif
North Galaxy - Boite 37, NGA8
Boulevard du Roi Albert II, 33
1030 Bruxelles

Les échantillons doivent être accompagnés d'une lettre indiquant la référence de la demande de RTC.

[3] Section 2.10.1. Creating a delegation by delegator.